



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU MALI A ROME – ITALIE

REPRESENTATION
PERMANENTE AUPRES FAO – FIDA - PAM

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU MALI RELATIVE AU POINT IV DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE POUR LA PERIODE 2020 - 2023

Point IV

Programme de travail pluriannuel de comité de la sécurité alimentaire Mondiale pour la période 2020 -2023.

Merci Monsieur le Président.

Le Mali et le Burkina Faso prennent la parole au nom du Groupe Régional Africain (GRA) sur le **Programme de travail pluriannuel du comité de la sécurité alimentaire Mondiale pour la période 2020 -2023** notamment sur l'Information actualisée sur la section à évolution continue et le cadre de référence des directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le GRA félicite le CSA et ses groupes de travail pour l'élaboration du Programme de Travail Pluriannuel et apprécie la qualité des documents mis à sa disposition permettant d'évaluer la vision du CSA, ses objectifs et les incidences budgétaires de ses futurs travaux.

Le GRA est conscient que la période 2020- 2023 est une période critique pour le CSA compte tenu des défis auxquels il fait face notamment l'approche des échéances des ODD en 2030, l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim, les implications de la pandémie de la COVID 19 avec une réduction des ressources, toutes choses demandant une bonne planification des actions. C'est pourquoi le GRA demande au CSA de bien vouloir considérer l'inclusion d'un axe de travail sur la COVID au Programme de Travail Pluriannuel au point :

Activité B2.1 Engagement du CSA à suivre l'évolution des impacts du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition et à fournir des orientations aux gouvernements nationaux.

Quant au processus, le CSA continuera à suivre l'évolution des impacts du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnel et fournira des orientations pour l'élaboration de réponses gouvernementales dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) animées par un État membre en s'appuyant sur la note thématique du HLPE COVID19. Ces contributions seront mises au point définitivement lors d'une autre réunion ouverte animée par un membre. Elles seront ensuite adressées au Bureau du CSA et au Groupe consultatif, après examen en séance plénière pour examen à la Plénière du CSA48.

En ce qui concerne le Cadre de référence des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, présenté dans le Document CFS 2021/47/5, le Groupe régional Africain apprécie ce premier résultat qui fait suite à la décision prise par le CSA lors de sa 46^{ème} session en octobre 2019.

Le Groupe régional Africain salue le travail remarquable réalisé par le Groupe de travail à composition non limité sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sous la co-présidence de Mme Joséphine Ouédraogo (Burkina Faso) et Satu Lassila (Finlande) avec l'appui technique du secrétariat du CSA, qui soumet ainsi à notre appréciation des termes de références complets pour encadrer l'élaboration des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Chaque pas que nous ferons ensemble pour l'égalité hommes-femmes dans un secteur spécifique, est un saut qualitatif pour la dignité de la race humaine.

Pour notre région les directives volontaires du CSA contribueront sans nul doute à la sécurité alimentaire et la nutrition. Les femmes et les filles sont les principales actrices de l'alimentation en Afrique. Elles sont au début et à la fin du processus. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles pour atteindre tous les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, ainsi que pour garantir des systèmes alimentaires qui soient durables d'un point de vue économique, social et environnemental.

C'est pourquoi le Groupe régional Africain approuve le contenu du Cadre de référence des Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et exhorte le CSA à mettre tout en œuvre sur le plan technique, institutionnel et financier pour garantir un processus consultatif inclusif qui mobilise effectivement toutes les parties prenantes tant au sein du Groupe de travail à composition non limité qu'au niveau national, régional et international.

Le GRA a noté avec intérêt que la mise en œuvre du Programme de Travail Pluriannuel sera conditionné par la mobilisation de ressources suffisantes pour les axes de travail prévus qui sont tous d'actualité et pertinents.

Le GRA invite toutes les parties prenantes à contribuer à hauteur de souhait pour permettre l'exécution des activités programmées. Le GRA félicite le CSA pour les détails des activités et les coûts afférents estimés.

Le GRA joint sa voix à celle du CSA pour inviter, les trois organismes des Nations-Unies ayant leur siège à ROME à honorer leur accord donné pour la prise en charge des coûts au budget du secrétariat du CSA,

La GRA encourage le CSA, dans la mise en place d'une stratégie solide de mobilisation de ressources qui permettra de financer les sessions et les axes de travail du CSA telles qu'indiquées dans le Programme de travail pluriannuel en prévoyant des garde-fous clairs en accord avec les directives de la FAO, en vue de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts en matière de financement.

Sur ces notes le GRA approuve le programme de travail pluriannuel du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondial pour la période 2020-2030.

Je vous remercie.